ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Le portail Petits Producteurs

Guide d'utilisation

SOMMAIRE

1. Préambule 1

2. Périmètre du Portail Petits Producteurs 2

3. Accès / Connexion au portail 3

3.1 Accès 3

3.2 1ère connexion : Créer son compte 4

3.3 Mot de passe oublié 6

3.4 Modification de compte 6

3.4.1 Compte d'un producteur 6

3.4.2 Compte d'un mandataire 7

3.5 Déconnexion 7

4. controles et Ergonomie 8

5. Créer une demande de raccordement 10

5.1 Onglet « Producteur » 10

5.2 Onglet « Mandataire » 11

5.3 Onglet « Devis Facturation » 12

5.4 Onglet « Site de production » 13

5.5 Onglet « Spécification production » 20

5.6 Onglet « Protection et onduleur » 22

5.7 Onglet « Finalisation » 23

6. Gérer / suivre ses demandes 25

7. L'assistance 29

1. PREAMBULE

Afin de vous aider dans votre démarche, ERDF met à votre disposition sur son site **www.erdfdistribution.fr** un certain nombre de publications dont :

- Le mode d'emploi Raccordement des Petits Producteurs → **mode d'emploi**
- Les notes décrivant et explicitant les formulaires de demande de raccordement pour des installations de production avec et sans onduleur
  - > **Demande de raccordement d'une installation de production, injectant par onduleur et de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution → la note**
  - > **Demande de raccordement d'une installation de production, injectant sans onduleur et de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution → la note**
- La procédure de raccordement ERDF-PRO-RAC_20E d'une installation de consommation et/ou production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA
  - > **Procédure de traitement des demandes de raccordement**

2. PERIMETRE DU PORTAIL PETITS PRODUCTEURS

Le Portail Petits Producteurs (portail PP) est un outil de collecte des informations nécessaires à l'instruction et au suivi des demandes de raccordement des petits producteurs (de puissance inférieure ou égale à 36 kVA) au réseau électrique de distribution géré par ERDF.

Le portail permet à un candidat producteur ou à son représentant (mandataire) de :

- Créer un compte (pour accéder aux fonctionnalités du portail)
- Saisir en ligne sur Internet sa demande de raccordement (données générales et techniques)
- Transmettre en ligne sa demande de raccordement à ERDF
- Suivre l'avancement de son (ses) dossier(s) transmis.

Attention : le portail ne permet pas de traiter :

- un raccordement simultané de consommation / production
  → relève du formulaire dédié ERDF-FOR-RAC_36E (à venir)
- une augmentation de puissance de votre raccordement de production
  → pour les installations PV, relève du formulaire ERDF-FOR-CF_40E
- un raccordement de production triphasé avec plus de 12 kVA sur une phase
  → il faut équilibrer l'installation
- une demande de raccordements multiples, par exemple de plusieurs installations PV sur un même toit ou terrain
  → relève du formulaire ERDF-FOR-RAC_45E (à venir)

Merci de vous rapprocher de votre Accueil Raccordement Producteur en cas de doute.

Pour connaitre les coordonnées de votre **A**ccueil **R**accordement **É**lectricité **PROD**ucteur (AREPROD), allez sur le site Internet d'ERDF **www.erdfdistribution.fr**, puis dans la rubrique **Producteurs** cliquez sur **Contactez les accueils raccordement.**

Saisissez le code postal de la commune du site de production, vous recevrez en retour les coordonnées de l'AREPROD de la région :

Contacter ERDF
Contactez le conseiller ERDF le plus proche de chez vous en renseignant votre code postal ou votre commune :
59121
Haulchin - 59121
Prouvy - 59121
r effectuer une recherche.

Contacter ERDF
Contactez le conseiller ERDF le plus proche de chez vous en renseignant votre code postal ou votre commune :
Haulchin
Raccorder une installation de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA :
ERDF Nord Pas de Calais Accueil Raccordement des petits producteurs
Tel : 09 69 32 18 00
Fax : 03 21 85 58 16
Courriel : erdf-areprod-inf36-npdc@erdfdistribution.fr
Adresse : 63 rue de la Commune de Paris - 62100 Calais

Vous pouvez aussi, dans l'espace Particuliers (**Produire de l'Électricité** / Documents utiles), accéder à la liste des AREPROD :

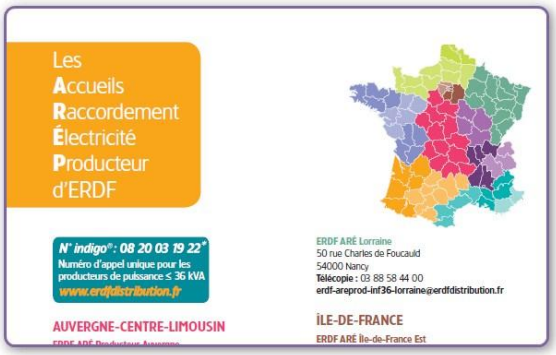

3. ACCES / CONNEXION AU PORTAIL

3.1 Accès

Vous accédez au portail PP à l'adresse suivante : https://perm.erdfdistribution.fr/

La fenêtre d'accueil s'ouvre et est active : vous êtes prêt à utiliser le portail.

Un message d'actualités est parfois affiché.

Aide en ligne
ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE
Portail raccordement producteur d'électricité
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Votre courriel :
Votre mot de passe :
Valider
Créer un compte
Mot de passe oublié
Portail raccordement producteur d'électricité
Cet espace permet le dépôt et le suivi d'une demande de raccordement au réseau pour une installation de production d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.
Il ne permet pas de traiter les demandes de raccordement simultanées consommation + production, de raccordement en autoconsommation (sans vente de l'énergie produite), d'augmentation de puissance : pour plus d'informations, consulter l'aide en ligne.
Mentions légales | © ERDF 2009

L'accès au portail est également possible via le site Internet d'ERDF www.erdfdistribution.fr.

Allez dans la rubrique **Producteurs**,

puis dans la section **Raccorder une installation de puissance≤ 36 kVA / Tout savoir sur les démarches**, cliquez sur **Consultez le portail dédié aux petits producteurs d'électricité** pour accéder au portail.

3.2 1ère connexion : Créer son compte

Pour pouvoir déposer une demande de raccordement, vous devez disposer d'un compte. Le bouton **Créer un compte** vous permet d'en créer un en quelques minutes ; si vous cochez « Client final » :

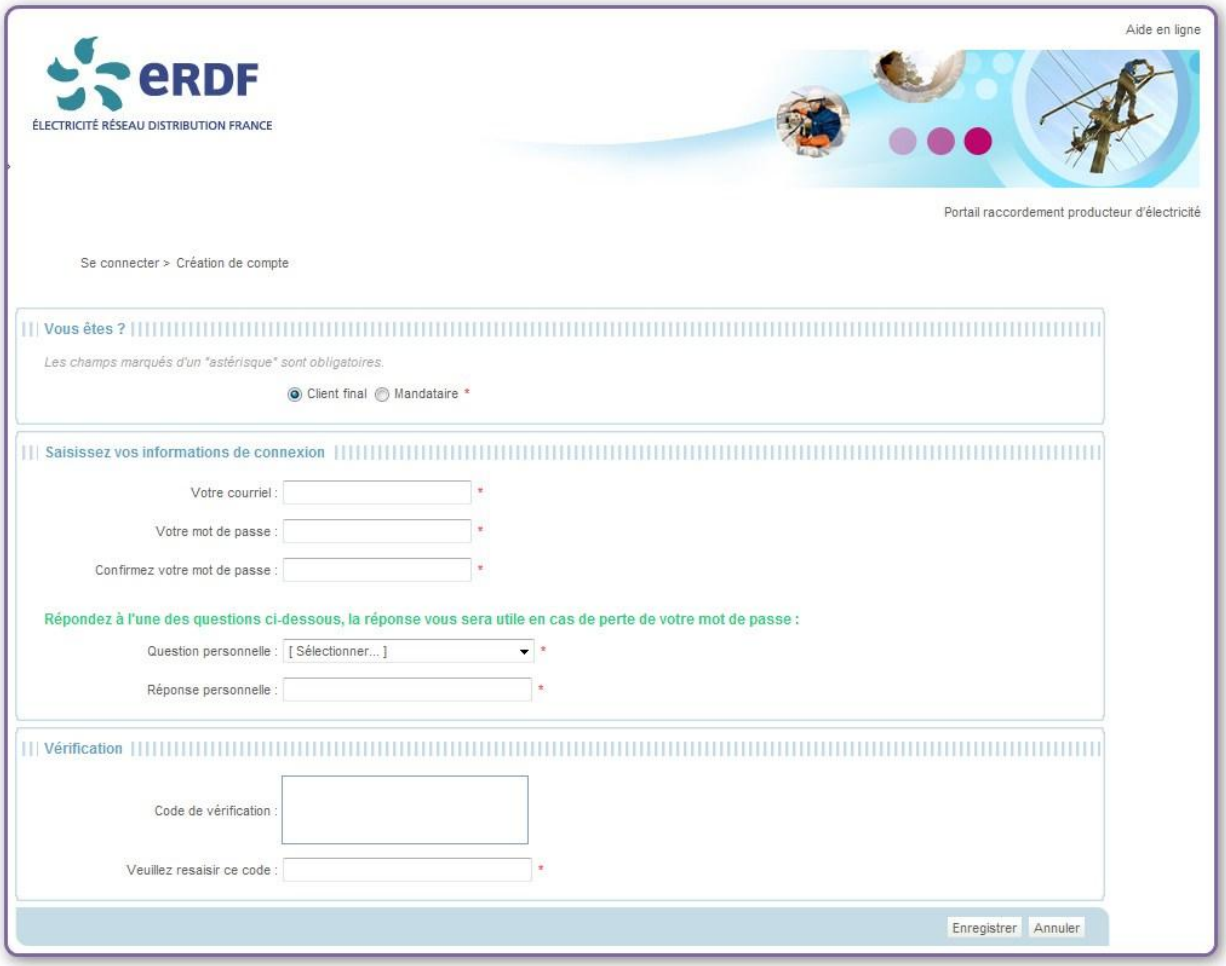
Aide en ligne
ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE
Portail raccordement producteur d'électricité
Se connecter > Création de compte
Vous êtes ?
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Client final
Mandataire *
Saisissez vos informations de connexion
Votre courriel :
Votre mot de passe :
Confirmez votre mot de passe :
Répondez à l'une des questions ci-dessous, la réponse vous sera utile en cas de perte de votre mot de passe :
Question personnelle : [Sélectionner...]
Réponse personnelle :
Vérification
Code de vérification :
Veuillez resaisir ce code :
Enregistrer
Annuler

Veuillez noter que l'information de connexion ''courriel'' n'est utilisée que comme identifiant ; vous n'y recevrez aucun message ou notification : ce sont les courriel et téléphone du producteur (ou du contact mandataire) qui seront utilisés à cet effet.

Si vous cochez « Mandataire », des informations complémentaires vous sont demandées : vos coordonnées et au moins un contact (ou interlocuteur pour une demande de raccordement).

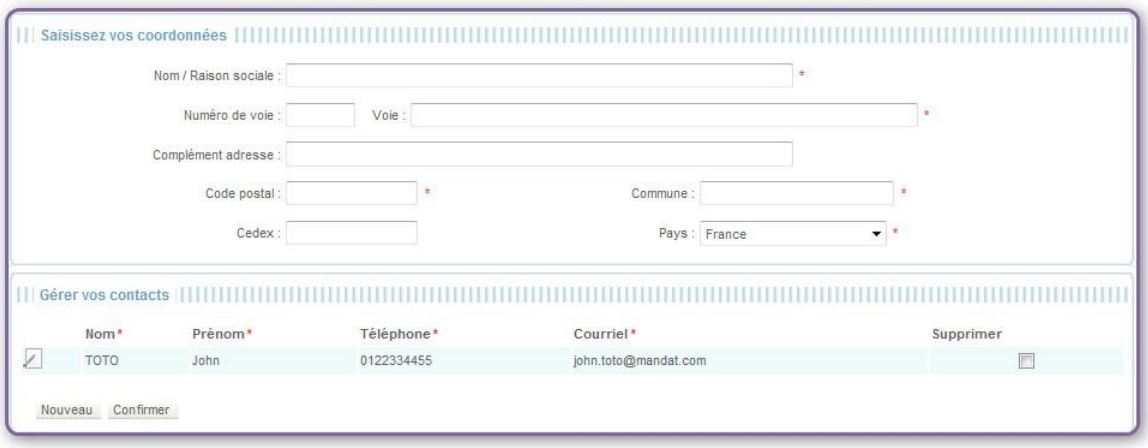

Cliquez sur **Enregistrer** pour créer votre compte et accéder à la page de **Suivi des demandes** du portail PP.

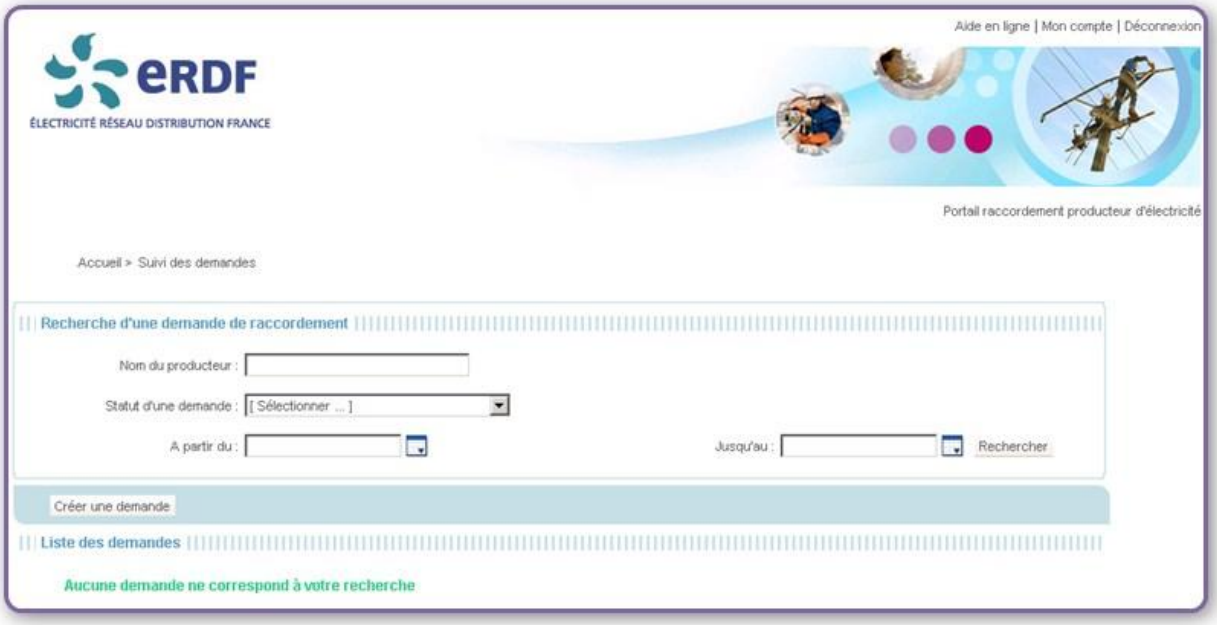
Aide en ligne | Mon compte | Déconnexion
ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE
Portail raccordement producteur d'électricité
Accueil > Suivi des demandes
Recherche d'une demande de raccordement
Nom du producteur :
Statut d'une demande : [Sélectionner ...]
A partir du :
Jusqu'au :
Rechercher
Créer une demande
Liste des demandes
Aucune demande ne correspond à votre recherche

3.3 Mot de passe oublié

En cas d'oubli du mot de passe, cliquez sur **Mot de passe oublié** pour démarrer la procédure de modification de mot de passe :

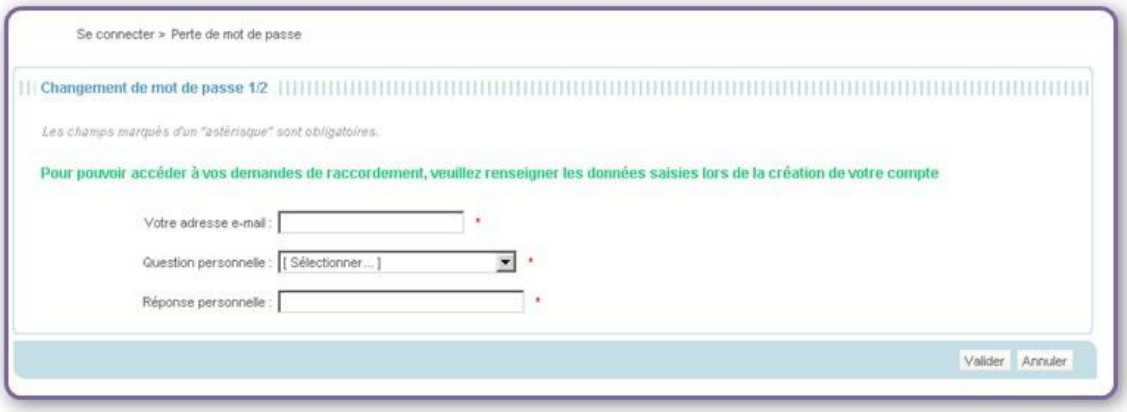
Se connecter > Perte de mot de passe
Changement de mot de passe 1/2
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Pour pouvoir accéder à vos demandes de raccordement, veuillez renseigner les données saisies lors de la création de votre compte
Votre adresse e-mail :
Question personnelle : [Sélectionner...]
Réponse personnelle :
Valider
Annuler

Après avoir apporté la réponse à la question personnelle, la fenêtre de **Modification du mot de passe** s'affiche, vous permettant de saisir un nouveau mot de passe :

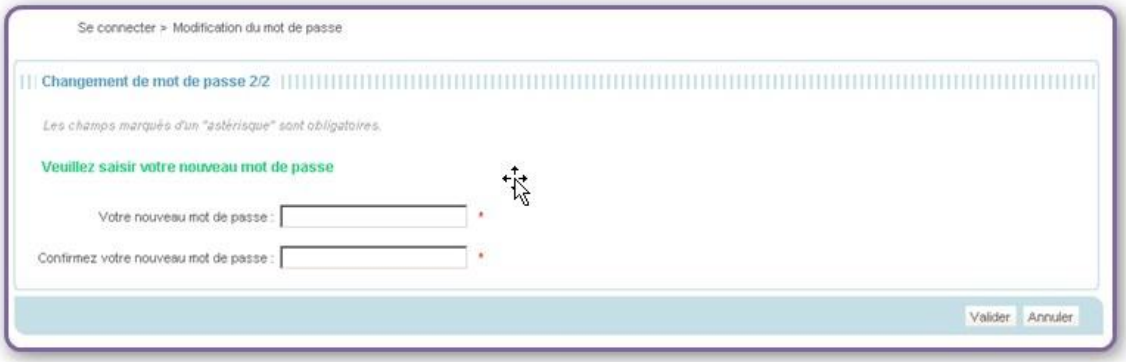
Se connecter > Modification du mot de passe
Changement de mot de passe 2/2
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Veuillez saisir votre nouveau mot de passe
Votre nouveau mot de passe :
Confirmez votre nouveau mot de passe :
Valider
Annuler

3.4 Modification de compte

3.4.1 Compte d'un producteur

En cliquant sur le lien **Mon compte** situé en haut de chaque écran, vous pouvez modifier les caractéristiques de votre compte, à savoir votre adresse de messagerie, votre mot de passe et la question personnelle posée en cas de perte de mot de passe.

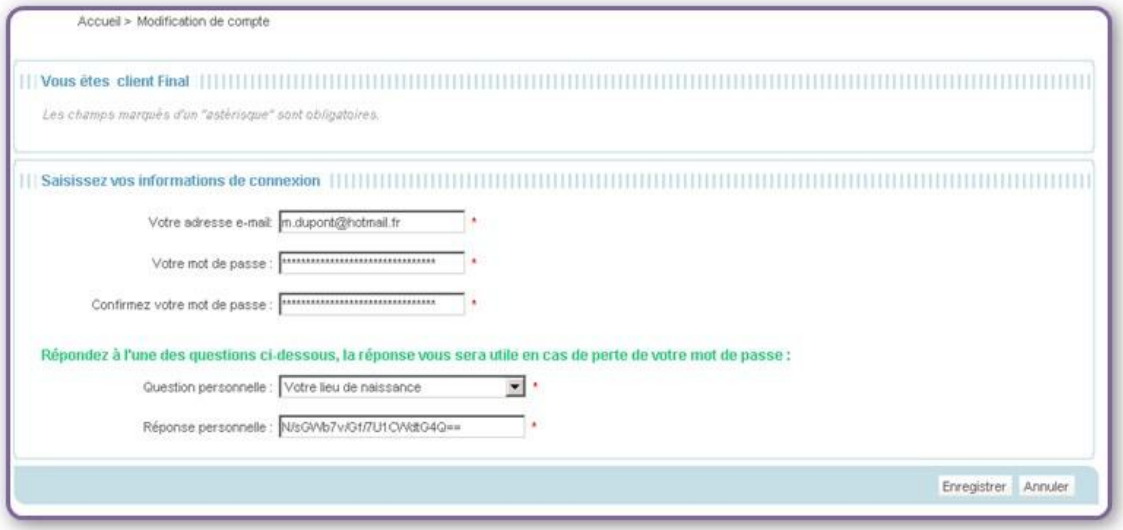
Accueil > Modification de compte
Vous êtes client Final
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Saisissez vos informations de connexion
Votre adresse e-mail : m.dupont@hotmail.fr
Votre mot de passe :
Confirmez votre mot de passe :
Répondez à l'une des questions ci-dessous, la réponse vous sera utile en cas de perte de votre mot de passe :
Question personnelle : Votre lieu de naissance
Réponse personnelle : NJsGWb7vJG1/7U1CWdtG4Q==
Enregistrer
Annuler

3.4.2 Compte d'un mandataire

En tant que mandataire vous pourrez également :

- modifier vos coordonnées
- gérer vos contacts (ajouter, supprimer ou modifier).

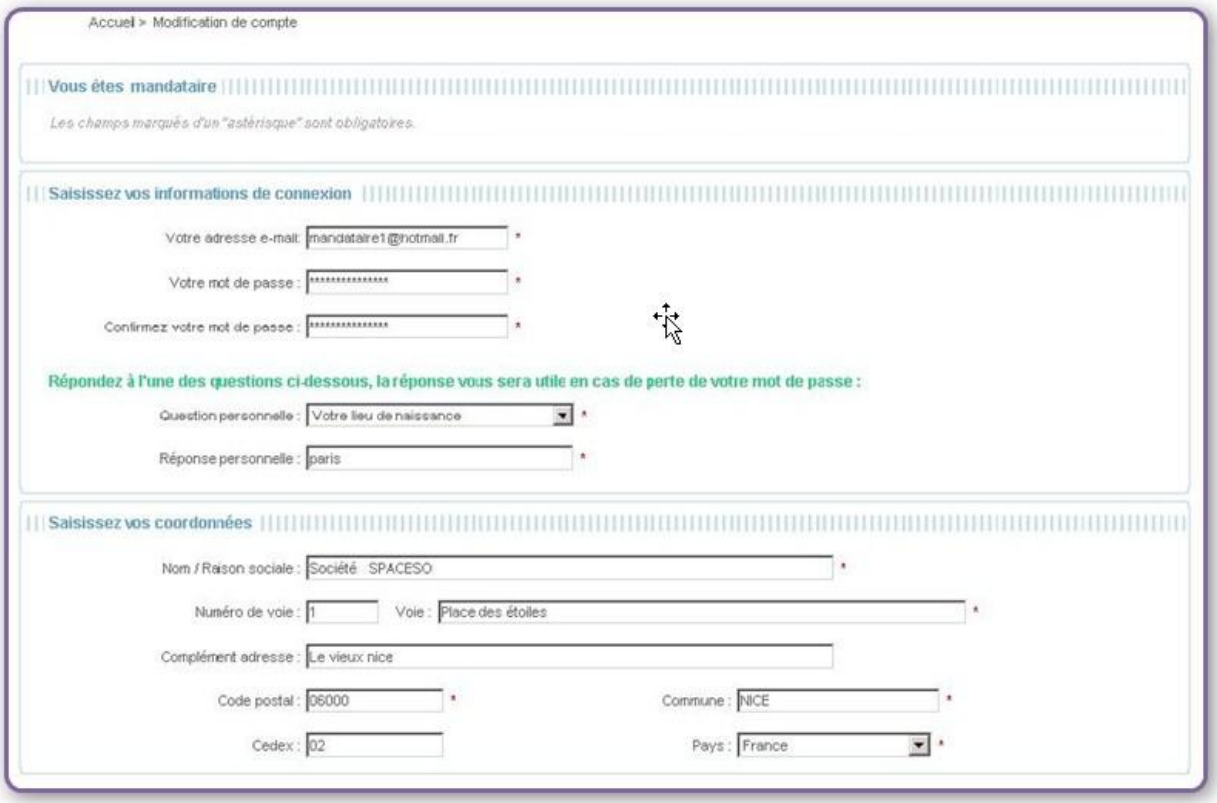
Accueil > Modification de compte
Vous êtes mandataire
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Saisissez vos informations de connexion
Votre adresse e-mail : mandataire1@hotmail.fr
Votre mot de passe :
Confirmez votre mot de passe :
Répondez à l'une des questions ci-dessous, la réponse vous sera utile en cas de perte de votre mot de passe :
Question personnelle : Votre lieu de naissance
Réponse personnelle : paris
Saisissez vos coordonnées
Nom / Raison sociale : Société SPACESO
Numéro de voie : 1
Voie : Place des étoiles
Complément adresse : Le vieux nice
Code postal : 06000
Commune : NICE
Cedex : 02
Pays : France

Gérer vos contacts

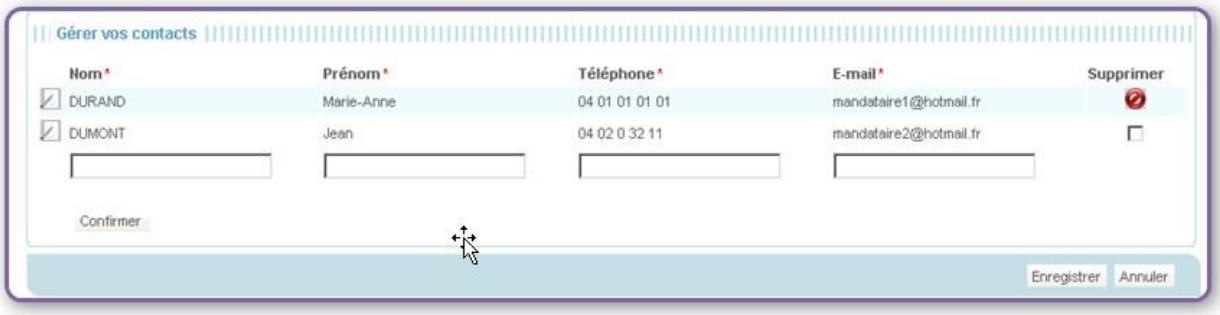

- L'icône permet d'éditer et modifier un contact existant.
- Cochez la case de la colonne **Supprimer** puis cliquez sur **Confirmer** pour supprimer un contact.
- Si vous aviez des contacts anciens, il faudra peut-être corriger les numéros de téléphone pour enregistrer (il est attendu 10 chiffres exactement) : en particulier, les espaces (comme dans l'exemple ci-dessus) ne sont plus acceptés.

L'icône indique que le contact ne peut pas être supprimé car il est utilisé dans une demande en cours.

3.5 Déconnexion

Pour vous déconnecter, cliquez sur le lien **Déconnexion** situé en haut de chaque écran.

4. CONTROLES ET ERGONOMIE

Dès que le pays choisi est « France », les **numéros de téléphone** doivent comporter 10 chiffres exactement et le **code postal** 5 chiffres exactement.

Les formats possibles pour les **photos** sont JPG, JPEG et GIF, avec une taille max de 2 MO ; les autres **pièces jointes** ne doivent pas excéder 500 kO et les formats acceptés sont JPG, JPEG, GIF, PDF et DOC.

Les champs concernant uniquement l'obligation d'achat sont affichés en violet

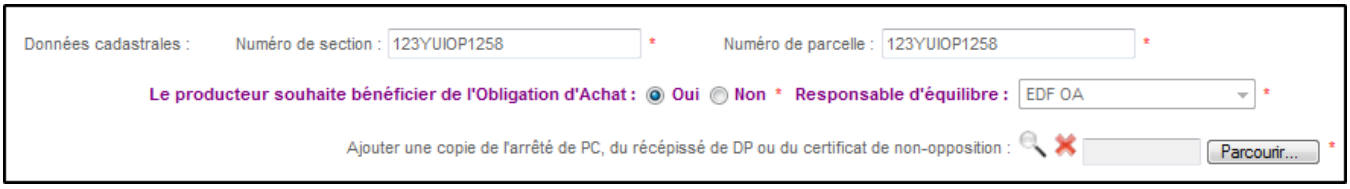
Données cadastrales :
Numéro de section : 123YUIOP1258 *
Numéro de parcelle : 123YUIOP1258 *
Le producteur souhaite bénéficier de l'Obligation d'Achat : Oui Non *
Responsable d'équilibre : EDF OA *
Ajouter une copie de l'arrêté de PC, du récépissé de DP ou du certificat de non-opposition :
Parcourir... *

Les écrans sont tous organisés de la façon suivante :

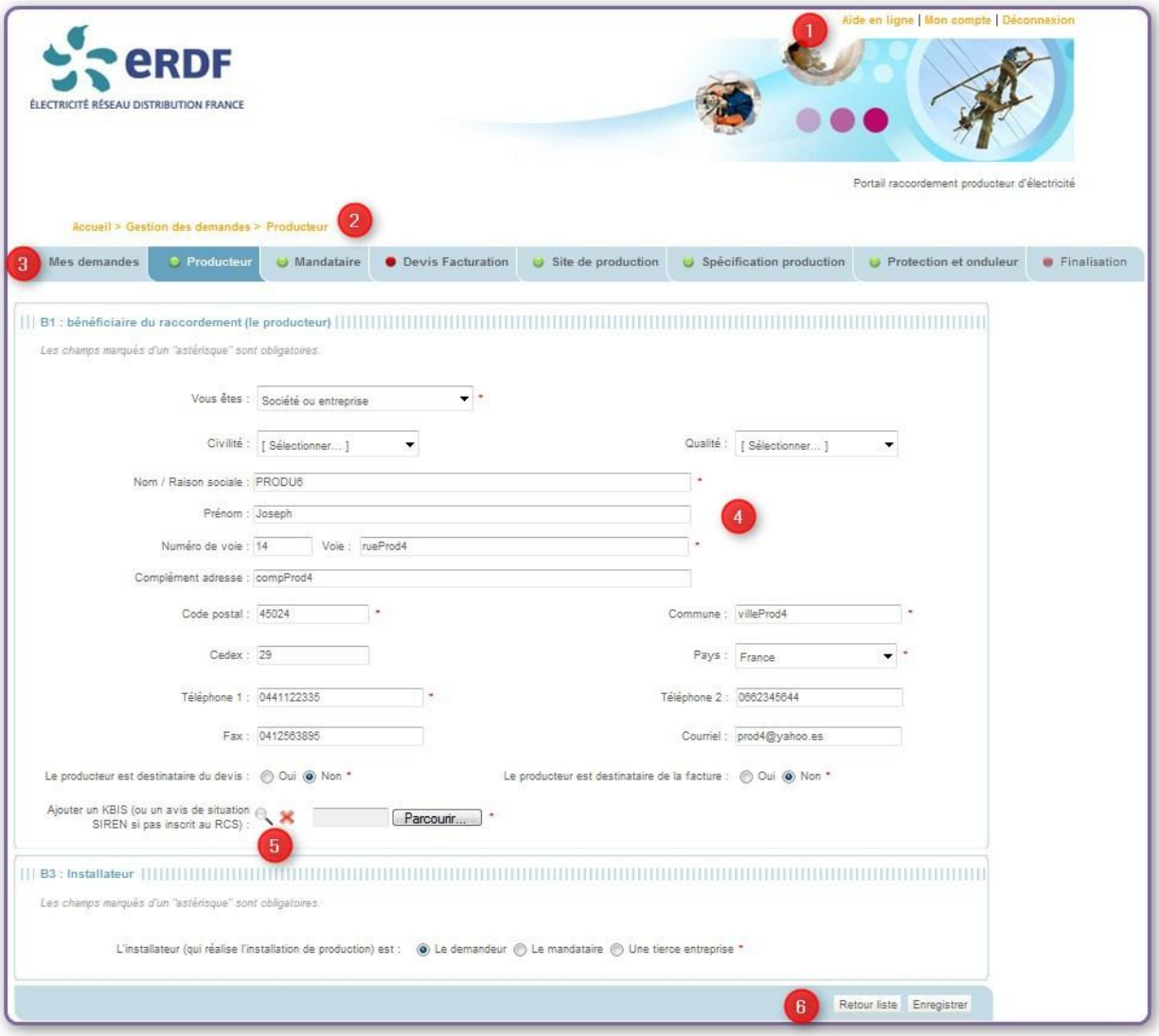
1
Aide en ligne | Mon compte | Déconnexion
ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE
Portail raccordement producteur d'électricité
2
Accueil > Gestion des demandes > Producteur
3
Mes demandes
Producteur
Mandataire
Devis Facturation
Site de production
Spécification production
Protection et onduleur
Finalisation
B1 : bénéficiaire du raccordement (le producteur)
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Vous êtes : Société ou entreprise *
Civilité : [Sélectionner...]
Qualité : [Sélectionner...]
Nom / Raison sociale : PRODU6 *
Prénom : Joseph
4
Numéro de voie : 14 Voie : rueProd4 *
Complément adresse : compProd4
Code postal : 45024 *
Commune : villeProd4 *
Cedex : 29
Pays : France *
Téléphone 1 : 0441122335 *
Téléphone 2 : 0662345644
Fax : 0412563895
Courriel : prod4@yahoo.es
Le producteur est destinataire du devis : Oui Non *
Le producteur est destinataire de la facture : Oui Non *
Ajouter un KBIS (ou un avis de situation SIREN si pas inscrit au RCS) :
Parcourir... *
5
B3 : Installateur
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
L'installateur (qui réalise l'installation de production) est : Le demandeur Le mandataire Une tierce entreprise *
6
Retour liste
Enregistrer

① Une ligne d'actions générales en haut de l'écran

Permet de :

- Consulter la présente aide en ligne en cliquant sur **Aide en ligne**
- Consulter et mettre à jour son compte en cliquant sur **Mon compte**
- Se déconnecter en cliquant sur **Déconnexion**

② Un chemin de Navigation

Indique la localisation de la page permettant de revenir à l'accueil ou au niveau supérieur suivant la partie du lien sur laquelle vous cliquez.

③ Des onglets

L'onglet en cours, qui correspond à l'écran affiché, est mis en évidence avec une couleur plus foncée que les autres onglets.

Les onglets affichant un point vert ● sont déjà renseignés et validés.

Les onglets affichant un point rouge ● sont encore à renseigner :

- Le nom de l'onglet est affiché en **noir** : vous pouvez y accéder directement ;
- Il est affiché en gris : l'onglet n'est pas encore accessible ; vous devez préalablement renseigner d'autres onglets pour le débloquer.
  Ainsi à la création d'une demande, tous les onglets sont grisés à l'exception de **Producteur**. De même, l'onglet « **Finalisation** » est grisé tant que l'ensemble des écrans n'a pas été renseigné.

L'onglet **Mes demandes**, toujours actif, permet de retourner à tout moment à la liste des demandes.

④ Des champs de saisie

Les informations obligatoires sont signalées par la présence d'un astérisque rouge. Si un champ obligatoire n'est pas renseigné, un message d'erreur encadré en rouge s'affichera au moment de l'enregistrement au dessus de la zone de saisie non renseignée.

La puissance maximale de l'installation doit être supérieure ou égale à la puissance de raccordement.
Puissance maximale de l'installation : 3.0 kVA *
Puissance de raccordement demandée : 4.0 kVA *
Type de raccordement : Monophasé Triphasé *

⑤ Des icônes d'actions

Ces icônes d'actions vous permettent notamment d'afficher un calendrier pour une aide à la saisie des dates ( ), de visualiser ( ) ou supprimer une pièce jointe ( ) …

⑥ Des boutons d'actions

Enregistrer	Valider et enregistrer la saisie	Rechercher	Lancer une recherche suivant les paramètres renseignés
Créer une demande	Créer une nouvelle demande de raccordement	Retour liste	Retourner à la liste des demandes
Parcourir...	Sélectionner un fichier pour le joindre à la demande		

5. CREER UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Pour créer une demande, cliquer sur le bouton **Créer une demande** situé sous le bloc de recherche.

Commence alors une séquence de saisie dans six ou sept onglets (suivant que vous êtes producteur ou mandataire) des informations nécessaires pour la demande de raccordement.

5.1 Onglet « Producteur »

L'onglet **Producteur** permet de renseigner les informations relatives au producteur :

- L'identité et les coordonnées postales et téléphoniques du producteur,
- Le numéro de convention de prélèvement tripartite, pour les collectivités territoriales ou services d'état, si elles en disposent déjà (sinon, il leur sera proposé d'en établir une après la mise en service).
- Le KBIS (ou un avis de situation SIREN) pour les entreprises et sociétés,
- Ainsi que les choix faits quant à l'envoi du devis et de la facture.

La seconde section **B3 : Installateur** vous permet d'indiquer qui réalise votre installation et préciser, s'il s'agit d'une tierce entreprise, ses coordonnées.

Le renseignement de cet onglet **Producteur** est obligatoire pour accéder aux autres onglets.

Les choix faits quant aux destinataires du devis et de la facture sont reportés dans l'onglet **Devis Facturation**.

Rappel : le KBIS doit être au format JPG, JPEG, GIF, PDF ou DOC et sa taille ne doit pas excéder 500 kO.

Rappel : Dès que le pays choisi est « France », les numéros de téléphone doivent comporter 10 chiffres exactement et le code postal 5 chiffres exactement.

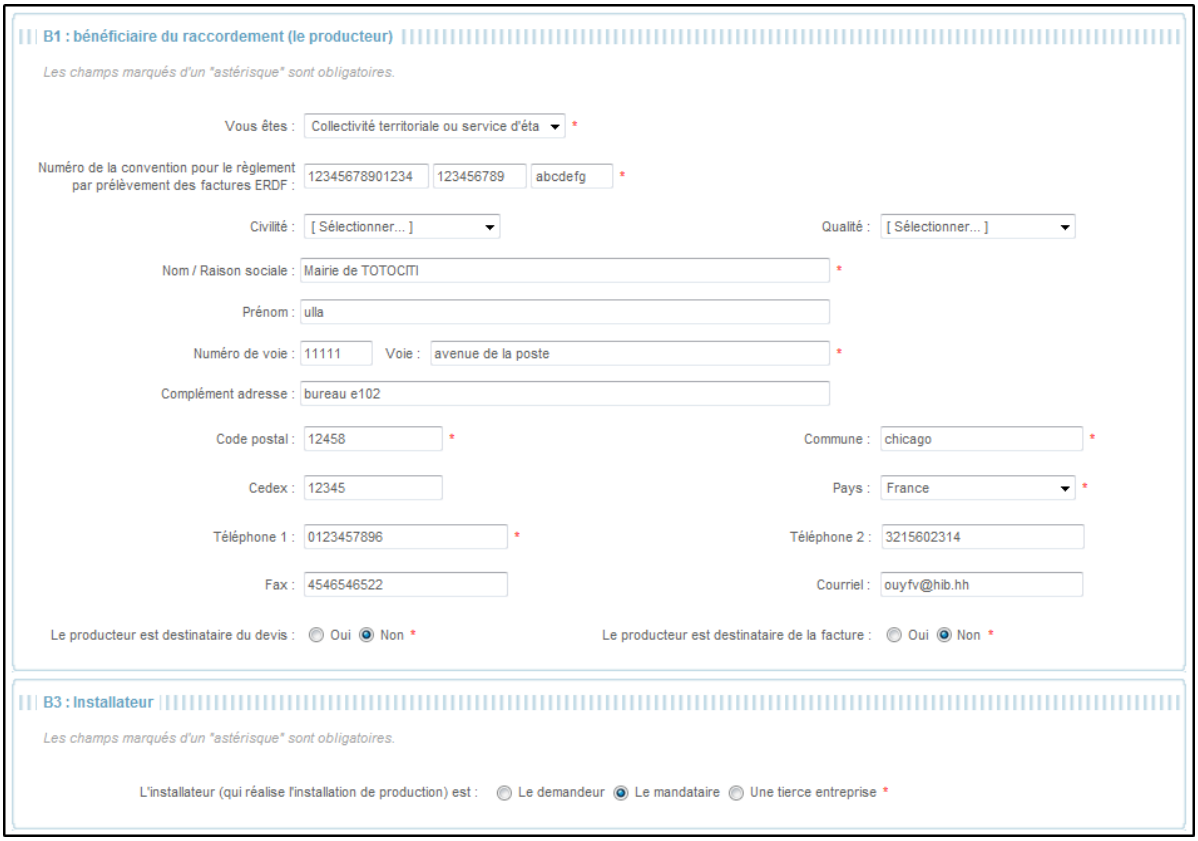
B1 : bénéficiaire du raccordement (le producteur)
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Vous êtes : Collectivité territoriale ou service d'éta *
Numéro de la convention pour le règlement par prélèvement des factures ERDF : 12345678901234 123456789 abcdefg *
Civilité : [Sélectionner...]
Qualité : [Sélectionner...]
Nom / Raison sociale : Mairie de TOTOCITI *
Prénom : ulla
Numéro de voie : 11111
Voie : avenue de la poste *
Complément adresse : bureau e102
Code postal : 12458 *
Commune : chicago *
Cedex : 12345
Pays : France *
Téléphone 1 : 0123457896 *
Téléphone 2 : 3215602314
Fax : 4546546522
Courriel : ouyfv@hib.hh
Le producteur est destinataire du devis : Oui Non *
Le producteur est destinataire de la facture : Oui Non *
B3 : Installateur
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
L'installateur (qui réalise l'installation de production) est : Le demandeur Le mandataire Une tierce entreprise *

5.2 Onglet « Mandataire »

Cet onglet n'apparaît que pour les utilisateurs déclarés en tant que mandataire.

Vous pouvez dans cet écran indiquer :

- la personne en charge de la demande de raccordement : son téléphone et son courriel seront utilisés pour les échanges avec ERDF jusqu'à la mise en service.
- le niveau de mandat que vous avez pour cette demande.

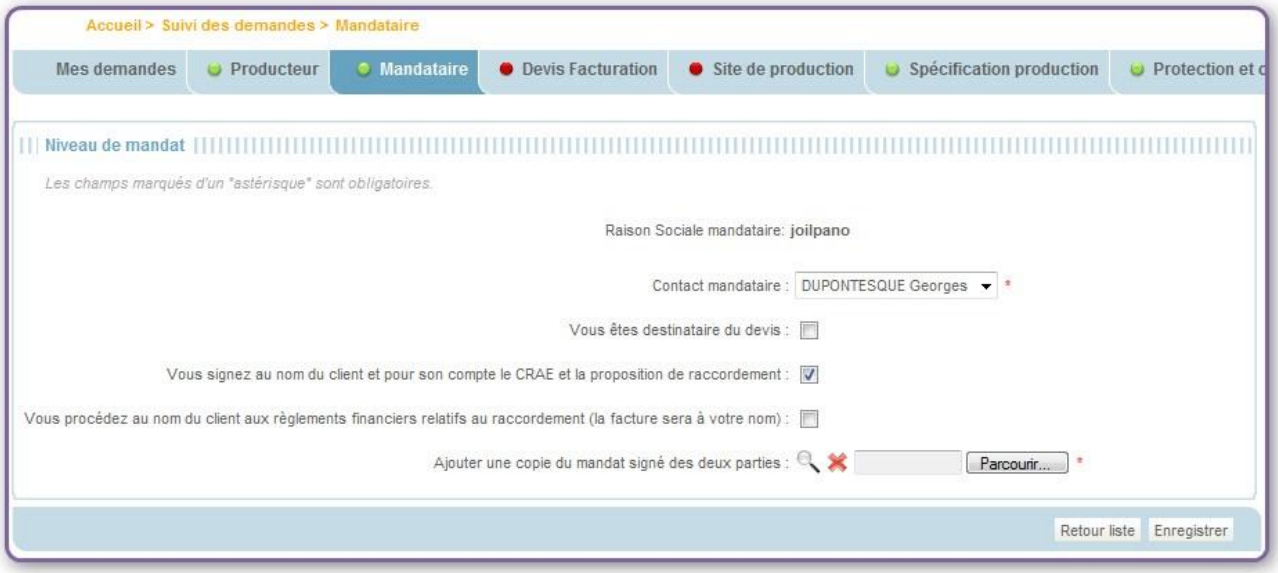
Accueil > Suivi des demandes > Mandataire
Mes demandes
Producteur
Mandataire
Devis Facturation
Site de production
Spécification production
Protection et c
Niveau de mandat
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Raison Sociale mandataire: joilpano
Contact mandataire : DUPONTESQUE Georges
Vous êtes destinataire du devis :
Vous signez au nom du client et pour son compte le CRAE et la proposition de raccordement :
Vous procédez au nom du client aux règlements financiers relatifs au raccordement (la facture sera à votre nom) :
Ajouter une copie du mandat signé des deux parties :
Parcourir...
Retour liste
Enregistrer

La liste des contacts mandataire est constituée à partir des contacts déclarés dans votre compte (voir **Mon compte**)

Vous ne pouvez pas vous désigner en tant que destinataire du devis et/ou de la facture si vous avez déjà désigné le producteur en tant que tel dans l'onglet **Producteur**.

Le mandat est obligatoire : le joindre au format JPG, JPEG, GIF, PDF, DOC (moins de 500 kO).

5.3 Onglet « Devis Facturation »

Cet écran permet de désigner le destinataire du devis et des factures.

Ces données sont remplies automatiquement si vous avez désigné le producteur ou le mandataire comme destinataire du devis et/ou de la facture.

Sinon, vous devez renseigner manuellement les informations.

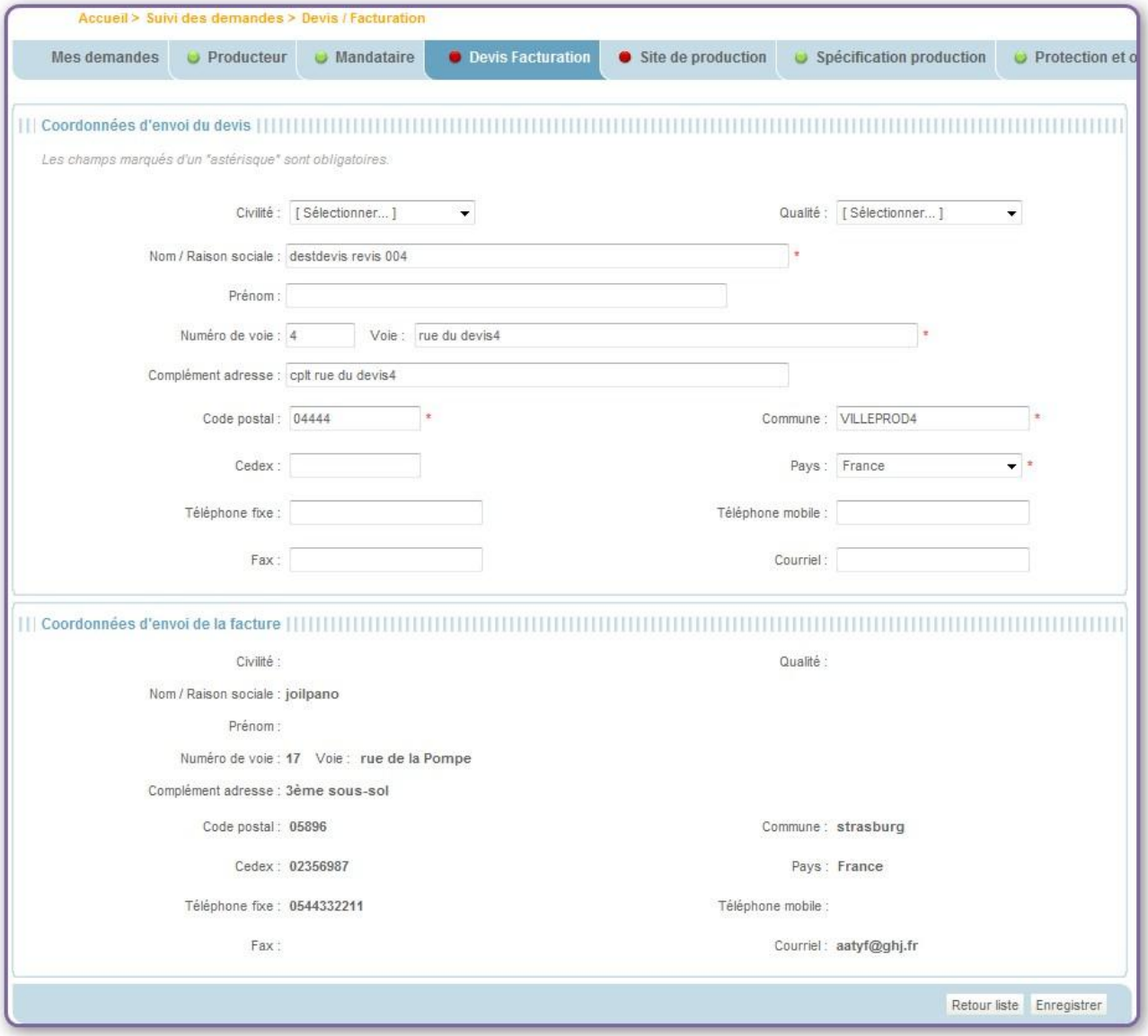

Dès lors que vous avez indiqué comme Pays « France », vous devez saisir des numéros de téléphone à 10 chiffres exactement et des codes postaux à 5 chiffres exactement.

5.4 Onglet « Site de production »

Informations sur la localisation du chantier

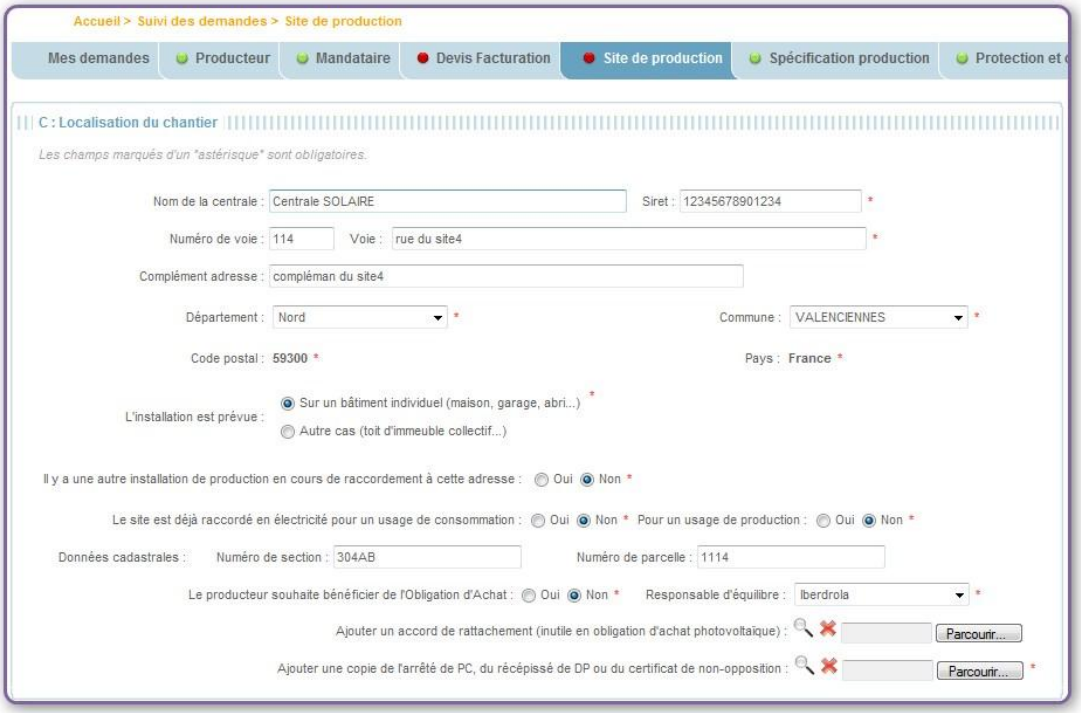
Accueil > Suivi des demandes > Site de production
Mes demandes
Producteur
Mandataire
Devis Facturation
Site de production
Spécification production
C : Localisation du chantier
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Nom de la centrale : Centrale SOLAIRE
Siret : 12345678901234
Numéro de voie : 114
Voie : rue du site4
Complément adresse : compléman du site4
Département : Nord
Commune : VALENCIENNES
Code postal : 59300
Pays : France
L'installation est prévue : Sur un bâtiment individuel (maison, garage, abri...)
Autre cas (toit d'immeuble collectif...)
Il y a une autre installation de production en cours de raccordement à cette adresse : Oui Non
Le site est déjà raccordé en électricité pour un usage de consommation : Oui Non
Pour un usage de production : Oui Non
Données cadastrales :
Numéro de section : 304AB
Numéro de parcelle : 1114
Le producteur souhaite bénéficier de l'Obligation d'Achat : Oui Non
Responsable d'équilibre : Iberdrola
Ajouter un accord de rattachement (inutile en obligation d'achat photovoltaïque) :
Parcourir...
Ajouter une copie de l'arrêté de PC, du récépissé de DP ou du certificat de non-opposition :
Parcourir...

- Le **nom de la centrale** est repris en page de garde du CRAE (Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation) ; il est facultatif : par défaut c'est le nom du producteur qui sera utilisé.
- Le n° de **SIRET** est exigé si le producteur n'est pas un particulier.
- Choisissez le **département** pour disposer de la liste des communes existantes sur le département.

  Le code postal est renseigné automatiquement dès sélection de la commune.

  Seules sont proposées les communes sur lesquelles le réseau de distribution d'électricité est géré par ERDF ; si la commune d'implantation de votre projet n'est pas proposée, rapprochez-vous de votre mairie pour connaitre le distributeur d'électricité sur cette commune.

- Précisez si l'installation est sur un site **Individuel** ou **Collectif**

  Le choix « individuel » s'applique au cas général d'une installation de production unique projetée sur un site où au maximum un seul utilisateur serait déjà raccordé : cochez donc « Collectif » dans les autres cas ou quand il y a doute, par exemple s'agissant d'une installation photovoltaïque à implanter sur le toit d'un immeuble collectif ou quand d'autres installations de production sont déjà raccordées sur le site…

  Cette information est importante pour ERDF dans la mesure où dans ces cas une visite technique préalable au devis peut s'avérer nécessaire.

  Rappel : les demandes de raccordement multiples, par exemple de plusieurs installations PV sur un même toit ou terrain, ne sont pas recevables par ce portail (cf 9.1 de la procédure ERDF-PRO-RAC_20E)

- Précisez si vous faites appel ou non à l'Obligation d'Achat (**Le producteur souhaite bénéficier de l'Obligation d'Achat**)

  Si vous cochez **Oui,** le **Responsable d'équilibre** est obligatoirement EDF OA. Notez bien que dans tout autre cas qu'une installation photovoltaïque avec obligation d'achat, vous aurez à fournir avant la mise en service un accord de rattachement.

- Joindre l'**autorisation d'urbanisme** : arrêté de permis de construire ou déclaration préalable de travaux ou certificat de non-opposition ou autre (fichier au format JPG, JPEG, GIF, PDF ou DOC et n'excédant pas 500 kO).

En règle générale, le récépissé de dépôt déclaration préalable (DP) de travaux suffit à cette étape si la puissance de raccordement ne dépasse pas 6 kVA sur aucune phase.

Sinon il faut le certificat de non-opposition délivré par la mairie de la commune sur laquelle sera implanté le site de production.

Dans quelques cas particuliers, il y aura lieu de fournir l'arrêté de permis de construire (obligatoire par exemple pour une éolienne dont la hauteur du mât, nacelle au-dessus du sol comprise, est supérieure à 12 mètres) ou une autorisation administrative particulière (pour l'implantation par exemple d'une nouvelle installation hydraulique).

Informations sur le raccordement consommation existant

Ce bloc n'apparaît que si vous avez coché **Oui** à la question **Le site est déjà raccordé en électricité pour un usage de consommation**.

Si le producteur n'est pas le titulaire du contrat alors vous devrez indiquer le nom du titulaire.

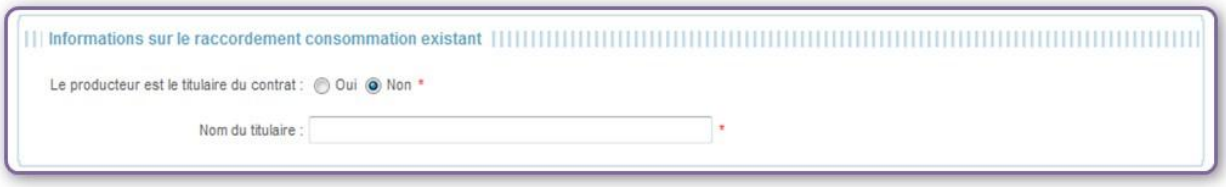
Informations sur le raccordement consommation existant
Le producteur est le titulaire du contrat : Oui Non *
Nom du titulaire : *

Si le producteur est le titulaire du contrat, des informations supplémentaires sont requises telles que le numéro du Point de Livraison (PDL) et la puissance souscrite.

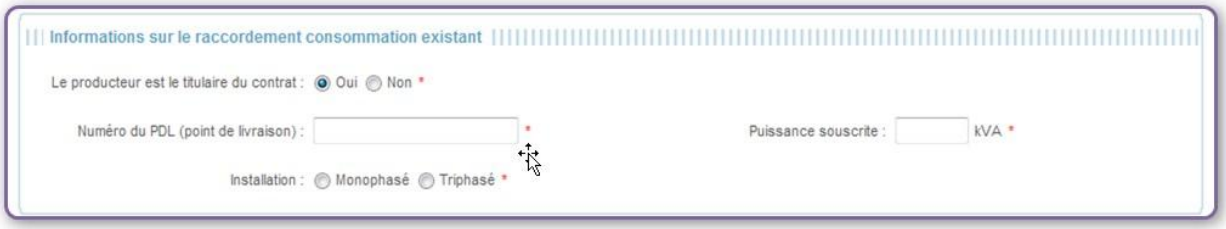
Informations sur le raccordement consommation existant
Le producteur est le titulaire du contrat : Oui Non *
Numéro du PDL (point de livraison) : *
Puissance souscrite : kVA *
Installation : Monophasé Triphasé *

Où trouver le n° de PDL ?

C'est une référence sur 14 chiffres (indépendante du fournisseur) à relever sur votre dernière facture de consommation d'électricité.

Informations sur le raccordement production existant

Ce bloc n'apparaît que si vous avez coché **Oui** à la question **Le site est déjà raccordé en électricité pour un usage de production**.

Remarque : si l'installation existante et celle en projet sont d'un même type (photovoltaïque par exemple), demandez plutôt une augmentation de puissance (formulaire ERDF-FOR-CF_40E) ; ceci permettra généralement une structure d'alimentation plus simple et des frais de raccordement moins élevés.

Informations sur le raccordement production existant
L'installation existante et celle objet de la demande se trouvent sur (ou dans) un même bâtiment : Oui Non *
Numéro du CRAE ou CARD-I de l'installation existante : *

Précisez si l'installation existante et celle en projet se trouvent **sur un même bâtiment**

Cette information est importante pour ERDF dans la mesure où dans ces cas une visite technique préalable au devis peut s'avérer nécessaire.

Si les installations existante et en projet sont de type Photovoltaïque : alors il est a priori attendu une valeur non nulle pour la valeur Q dans l'onglet « Spécification production »

Demande de raccordement

Vous devez indiquer ici la date de mise en service souhaitée et préciser si l'interlocuteur technique est le producteur ou une tierce personne. Dans le second cas, utilisez la zone **Observations** pour indiquer son nom et ses coordonnées postales et téléphoniques.

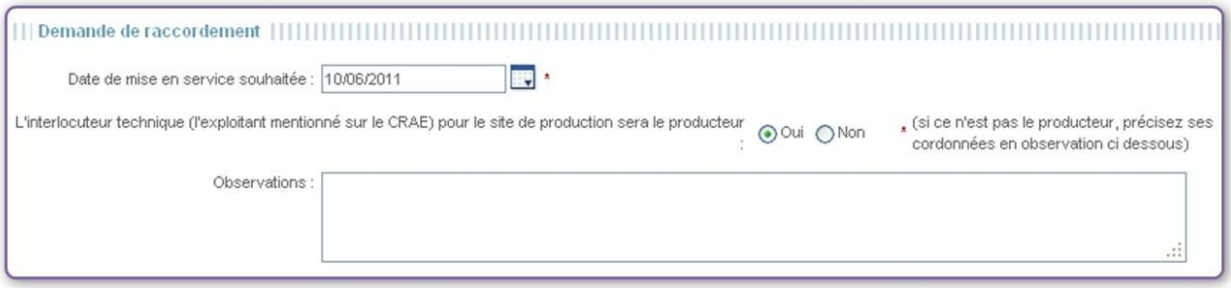
Demande de raccordement
Date de mise en service souhaitée : 10/06/2011 *
L'interlocuteur technique (l'exploitant mentionné sur le CRAE) pour le site de production sera le producteur : Oui Non * (si ce n'est pas le producteur, précisez ses cordonnées en observation ci dessous)
Observations :

Pourquoi une date de mise en service souhaitée ?

Cette date nous permet d'apprécier l'état d'avancement du projet mais peut être incompatible avec nos délais d'étude et de réalisation ou ceux d'autorisations administratives.

Si en particulier des travaux sur le domaine public sont nécessaires, ERDF engage pour le compte du demandeur, les démarches pour l'obtention d'autorisations administratives qui peuvent nécessiter un délai de plusieurs semaines ; s'il y a lieu, une autre date sera convenue en commun.

Portez en observation toute information susceptible d'avoir un intérêt pour ERDF.

Quelques exemples : installation de production éloignée du local déjà alimenté, difficulté d'accès, coordonnées supplémentaires, adresse en France mais n° téléphone du contact à l'étranger …

Photos et plans de l'installation existante

Afin de pouvoir répondre à votre demande, ERDF a besoin d'apprécier l'environnement du branchement, c'est pourquoi nous vous demandons :

- Un plan de situation et un plan de masse (voir exemples plus loin)
- Au moins deux photos de votre site (vous pouvez en joindre jusqu'à 4).

Bien souvent, cela permet de réaliser le chiffrage à distance, donc d'envoyer plus vite la proposition de raccordement et le CRAE.

Pour les demandeurs déjà raccordés au réseau (avec un contrat de consommation), nous vous demandons les photos suivantes :

- En extérieur, une photo du branchement avec du recul si le branchement est aérien, sinon essayez de capter ensemble le coffret en limite de propriété et le local à alimenter ;
- Une photo du ou des coffrets en limite de propriété, s'il(s) existe(nt), porte fermée et si possible porte ouverte ;

  À noter qu'un utilisateur peut ouvrir son coffret si celui-ci est équipé d'une serrure rectangle, ***sauf s'il doit pour cela le déplomber*** *:*

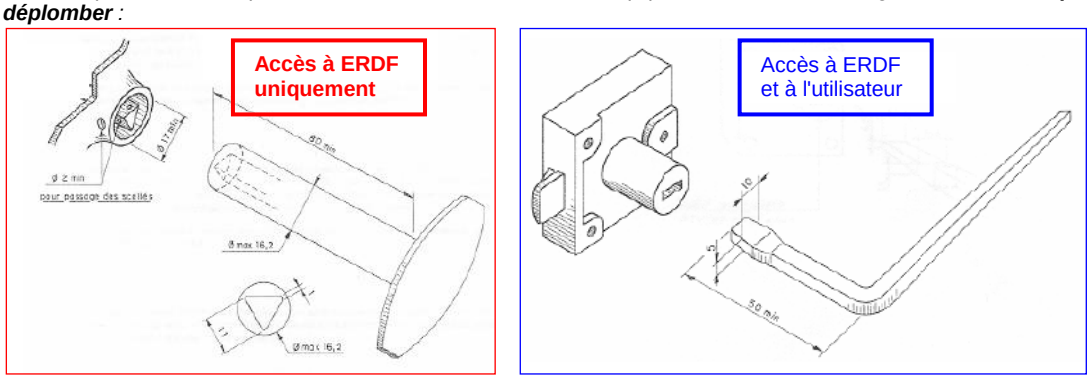

(Extrait de la norme NF C 14-100)

- Une photo du dispositif de comptage, **avec suffisamment de recul** pour apprécier la place disponible pour l'installation du dispositif supplémentaire (a minima 1 m x 1 m en option "vente totale", 50 cm x 50 cm en option "surplus"), ainsi que la conformité de l'emplacement.

S'il s'agit d'un projet sur site nouveau, nous vous demandons des **photos de l'environnement du projet** (au moins une prise de la voie publique).

Vos photos doivent être au format JPG, JPEG, GIF et ne pas excéder 2 MO.

N'hésitez pas à utiliser les quatre emplacements de dépôt mis à votre disposition.

Si à l'examen de votre dossier une étude technique complémentaire se révèle nécessaire, nous prendrons alors contact avec vous pour une visite sur place.

Celle-ci pourra avoir lieu plus particulièrement dans les cas suivants :

- raccordement en immeuble ;
- raccordement sur installation de consommation existante de puissance souscrite supérieure à 36 kVA ;
- réseau sur potelets en toiture ;
- coffret sur poteau ;
- espace insuffisant dans vos locaux pour poser l'appareillage de production à côté du panneau existant ;
- ou emplacement du tableau de comptage intérieur non conforme à la norme NF C 14-100

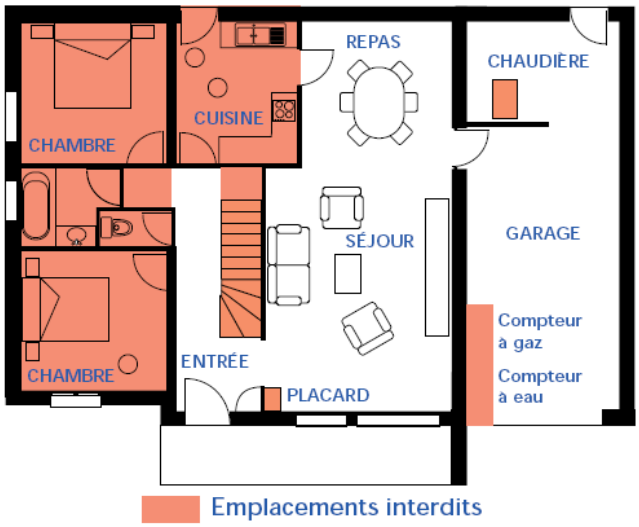

(extrait du guide pratique de SéQuélec sur les branchements individuels à puissance limitée)

Récapitulatif des pièces à fournir :

Pièce	Obligation à fournir par le portail			
	PV	Eolien	Hydraulique	Cogénération
Plan de situation	Oui			
Plan de masse	Oui			
Mandat / autorisation	Oui si compte mandataire			
KBIS / avis de situation SIREN	Oui si le producteur n'est pas un particulier			
Autorisation d'urbanisme / administrative	Oui	Oui si > 12m ou éolienne sur toit/pignon	Oui	Non
Attestation de moyens financiers	Oui si Puissance crête > 9 kWc	Non		
Schéma unifilaire de l'installation	Oui si batteries			
Photos	Au moins 2			

Exemples de photos (issues du formulaire ERDF-FOR-RAC_22E)

Branchement aérien

Câble de branchement, vu de près

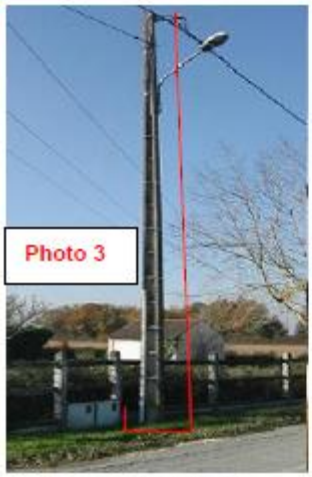

Branchement aéro-souterrain

Largeur 54 cm, coffret ouvert

Largeur 35 cm, coffret ouvert

Coffret sur poteau, ouvert

Largeur 23 cm

Compteur extérieur apparent

Compteur et disjoncteur dans coffrets extérieurs (généralement dos à dos)

Tableau de comptage intérieur, **vu avec recul**, permettant de valider la conformité de l'emplacement, et la place disponible pour poser l'installation de production

Exemples de plans (issus du formulaire ERDF-FOR-RAC_22E)

EXEMPLES DE PLANS / PHOTOS ATTENDUS

Plan de situation du terrain

C'est un plan permettant de localiser précisément dans la rue ou le quartier, le terrain concerné par l'installation.

Exemples : sur parcelle construite sur parcelles nues

Ce type de plan s'obtient aisément sur le site www.cadastre.gouv.fr

Plan de Masse

C'est un plan qui indique les limites de la ou des parcelles concernées par l'installation, l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle(s), ainsi que des compteurs (de production et non consommation) ; il peut être réalisé à main levée, mais il doit préciser l'échelle ou être coté.

Exemple :

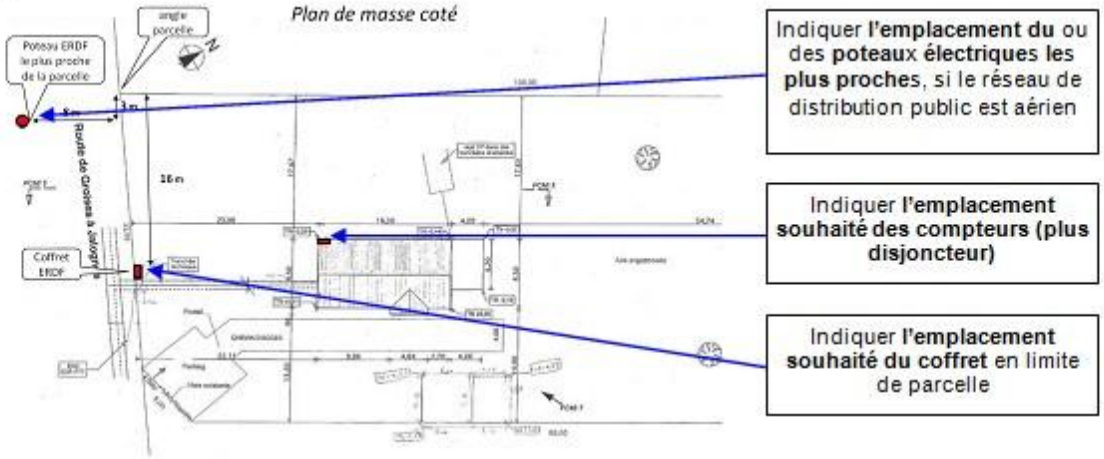
Plan de masse coté
Poteau ERDF le plus proche de la parcelle
angle parcelle
Route de Grosse à Jouy
Coffret ERDF
Indiquer l'emplacement du ou des poteaux électriques les plus proches, si le réseau de distribution public est aérien
Indiquer l'emplacement souhaité des compteurs (plus disjoncteur)
Indiquer l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle

ⓘ Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- *L'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique : dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.*
- *La longueur d'un branchement ne peut dépasser 30 mètres : si c'est le cas, compteurs et disjoncteur seront placés également en limite de parcelle, à proximité du coffret de branchement.*

5.5 Onglet « Spécification production »

Cet écran vous permet de saisir les caractéristiques de votre installation. Le type de production choisi conditionne l'apparition de champs d'informations spécifiques en éolien (hauteur du mât) et en photovoltaïque.

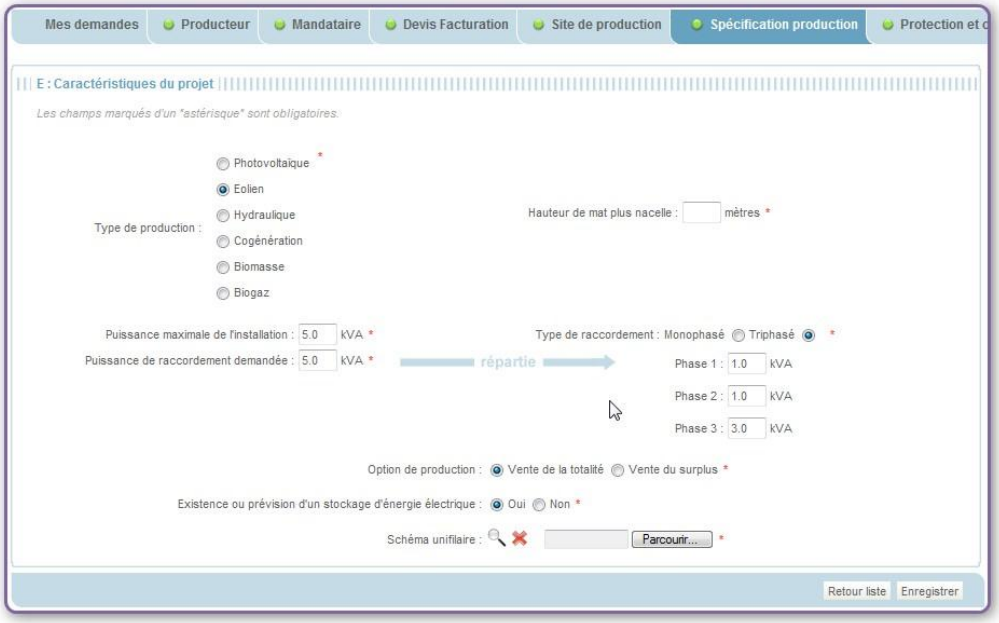

Dans tous les cas, vous devez a minima préciser :

- La puissance maximale de l'installation de production
- La puissance de raccordement demandée
- Ainsi que la répartition demandée (monophasée ou triphasée)

Qu'est-ce que la puissance maximale (Pmax) de l'installation ?

Cette puissance est définie par la réglementation comme « la somme des puissances unitaires installées des machines électrogènes susceptibles de pouvoir fonctionner simultanément ».

Quelle puissance de raccordement demander ?

C'est vous qui définissez cette puissance : c'est la puissance maximale que vous souhaitez injecter sur le Réseau Public de Distribution.

C'est une donnée essentielle pour l'étude technico-économique que va mener ERDF : elle sera utilisée pour évaluer l'impact de la production sur le réseau, le réglage du disjoncteur et le coût du raccordement.

Pour une installation monophasée : cette puissance ne peut excéder 6 kVA.

Dans le cas d'une production triphasée, vous devez également préciser la répartition de la puissance de raccordement sur les différentes phases (valeurs inférieures ou égales à 12 kVA, avec une décimale) :

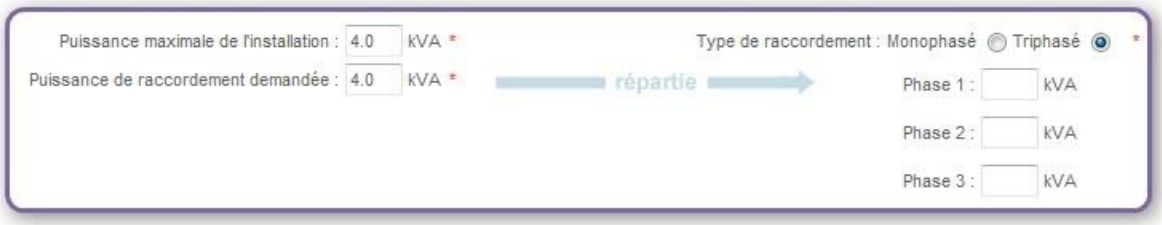
Puissance maximale de l'installation : 4.0 kVA *
Puissance de raccordement demandée : 4.0 kVA *
répartie
Type de raccordement : Monophasé Triphasé *
Phase 1 : kVA
Phase 2 : kVA
Phase 3 : kVA

Il est de votre intérêt d'équilibrer au mieux l'installation triphasée, pour limiter les frais de raccordement et les risques de surtension. Le déséquilibre devra en tout état de cause ne pas dépasser 6 kVA entre deux phases.

Quel que soit le type de production choisi, la puissance maximale de l'installation et la puissance de raccordement demandée doivent respecter la condition suivante :

Pracc ≤ Pmax ≤ 2 x Pracc

Un « demandeur sans contrat de consommation » ne peut choisir que l'option **Vente totale**.

Par ailleurs, l'option **Vente du surplus** n'est possible que si le demandeur est aussi le titulaire du contrat de consommation.

Si un **stockage d'énergie électrique (batteries) existe ou est prévu**, vous devez fournir une copie du schéma unifilaire de l'installation de production indiquant :

- l'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du site (si sectionneur automatique) ;
- le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie ne doit servir qu'aux besoins propres au site en cas d'interruption de fourniture d'ERDF, et l'installation doit donc être munie de dispositif(s) interdisant à chaque onduleur de secours de fonctionner en parallèle avec le Réseau Public de Distribution suivant les dispositions du guide UTE C15-400.

Cas d'une installation photovoltaïque

Depuis début 2010, ERDF collecte et transmet à l'Agence EDF Obligation d'Achat Solaire les éléments nécessaires pour établir le contrat d'achat.

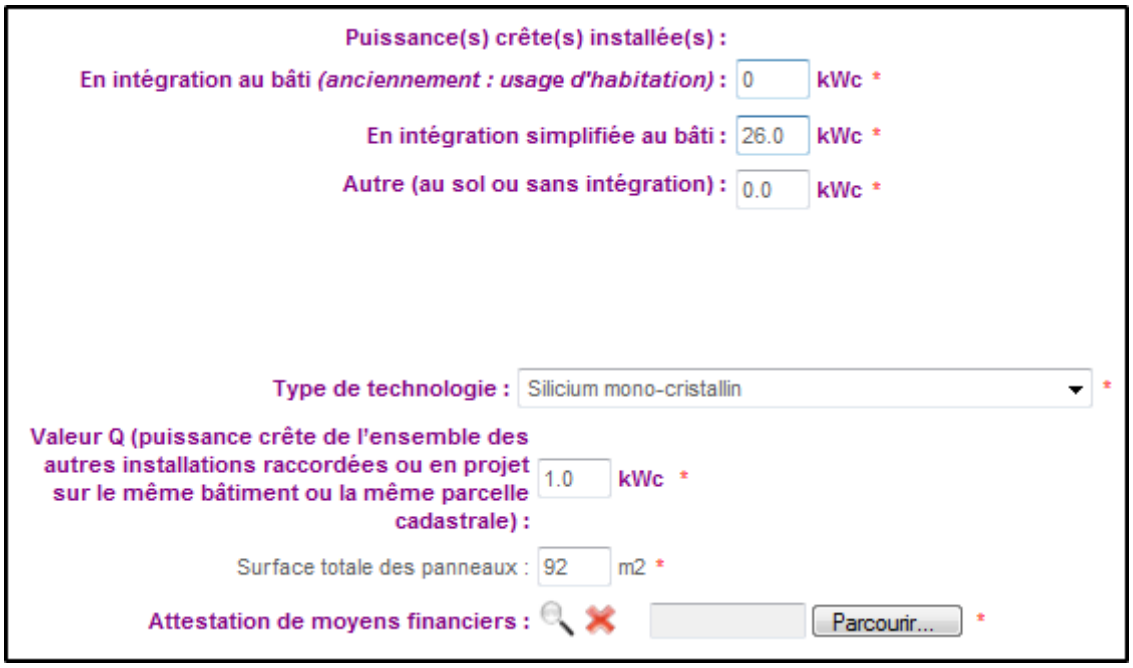
Puissance(s) crête(s) installée(s) :
En intégration au bâti (anciennement : usage d'habitation) : 0 kWc *
En intégration simplifiée au bâti : 26.0 kWc *
Autre (au sol ou sans intégration) : 0.0 kWc *
Type de technologie : Silicium mono-cristallin *
Valeur Q (puissance crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale) : 1.0 kWc *
Surface totale des panneaux : 92 m2 *
Attestation de moyens financiers : Parcourir... *

Les différentes natures possibles de l'installation sont rappelées dans l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011, paru au Journal Officiel du 05/03/2011 et disponible sur le site de LÉGIFRANCE, ainsi que dans celui du 7 janvier 2013.

Conditions à respecter pour la puissance crête saisie

- Pracc ≤ Pmax ≤ Pcrête ≤ 2 x Pracc
- Pcrête en intégration au bâti ≤ 9 kWc
  Nota : les installations en intégré au bâti au-delà de 9 kWc sont à déclarer en intégré simplifié
- Pcrête en intégration simplifiée au bâti ≤ 100 kWc
- Pcrête sans intégration au bâti ou au sol ≤ 100 kWc

Définition de la valeur Q

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011, la valeur Q correspond à la puissance crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale.

La nature de l'installation ainsi que la somme des valeurs de la puissance crête et de la valeur Q saisies déterminent le tarif de rémunération en Obligation d'Achat

.

Quand fournir une attestation de moyens financiers ?

La fourniture d'une attestation de moyens financiers est obligatoire dès lors que la puissance crête que vous avez saisie est supérieure à 9 kWc.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté tarifaire du 4 mars 2011, le producteur doit alors en effet produire une attestation, datant de moins de 3 mois et certifiant qu'il dispose des fonds propres pour réaliser l'installation, ou une offre de prêt en vue d'obtenir le financement pour la réalisation de l'installation.

5.6 Onglet « Protection et onduleur »

Cet onglet permet de décrire la protection de découplage choisie ainsi que les types d'onduleurs.

Si la protection de découplage retenue pour votre projet est de type B1, merci de prendre contact avec votre Accueil Raccordement Producteur (voir paragraphe §7 L'assistance pour trouver ses coordonnées).

Pour chaque type d'onduleur installé (vous pouvez renseigner jusqu'à 4 types d'onduleurs différents), précisez la marque et le modèle, la puissance nominale (en watt), le type monophasé ou triphasé de l'onduleur ainsi que le nombre d'onduleurs concernés.

La description de l'onduleur 1 est obligatoire pour une installation de type photovoltaïque ou éolienne.

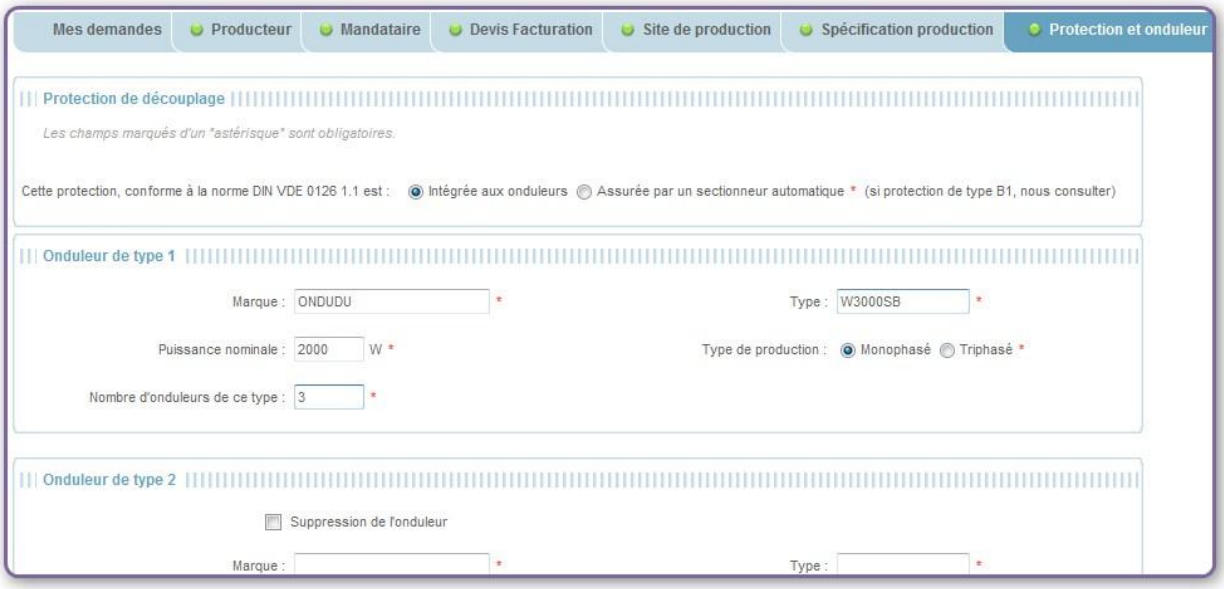
Mes demandes
Producteur
Mandataire
Devis Facturation
Site de production
Spécification production
Protection et onduleur
Protection de découplage
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires.
Cette protection, conforme à la norme DIN VDE 0126 1.1 est :
Intégrée aux onduleurs
Assurée par un sectionneur automatique *
(si protection de type B1, nous consulter)
Onduleur de type 1
Marque : ONDUDU *
Type : W3000SB *
Puissance nominale : 2000 W *
Type de production : Monophasé Triphasé *
Nombre d'onduleurs de ce type : 3 *
Onduleur de type 2
Suppression de l'onduleur
Marque : *
Type : *

5.7 Onglet « Finalisation »

Cet onglet n'est accessible que si les autres onglets sont correctement renseignés, vous y renseignerez les dernières données relatives au branchement existant qui permettront à ERDF une meilleure analyse de votre demande. Les informations demandées diffèrent suivant que vous avez une installation de consommation existante ou non : voir page suivante.

Vous disposerez également d'un bouton

permettant d'enregistrer à l'emplacement de votre choix l'ensemble des pièces jointes collées dans les différents onglets de la demande.

Transmettre sa demande à ERDF

Dans les deux cas, après avoir enregistré vous pouvez transmettre votre demande à ERDF**.** Pour cela cliquez sur le bouton **Transmettre la demande à ERDF** ; si la demande n'est pas complète (un onglet est resté rouge), un message d'erreur vous alerte, sinon une ultime confirmation est demandée.

Attention ! Dès que votre demande de raccordement est transmise, elle n'est plus modifiable.

Cas d'une installation avec consommation existante

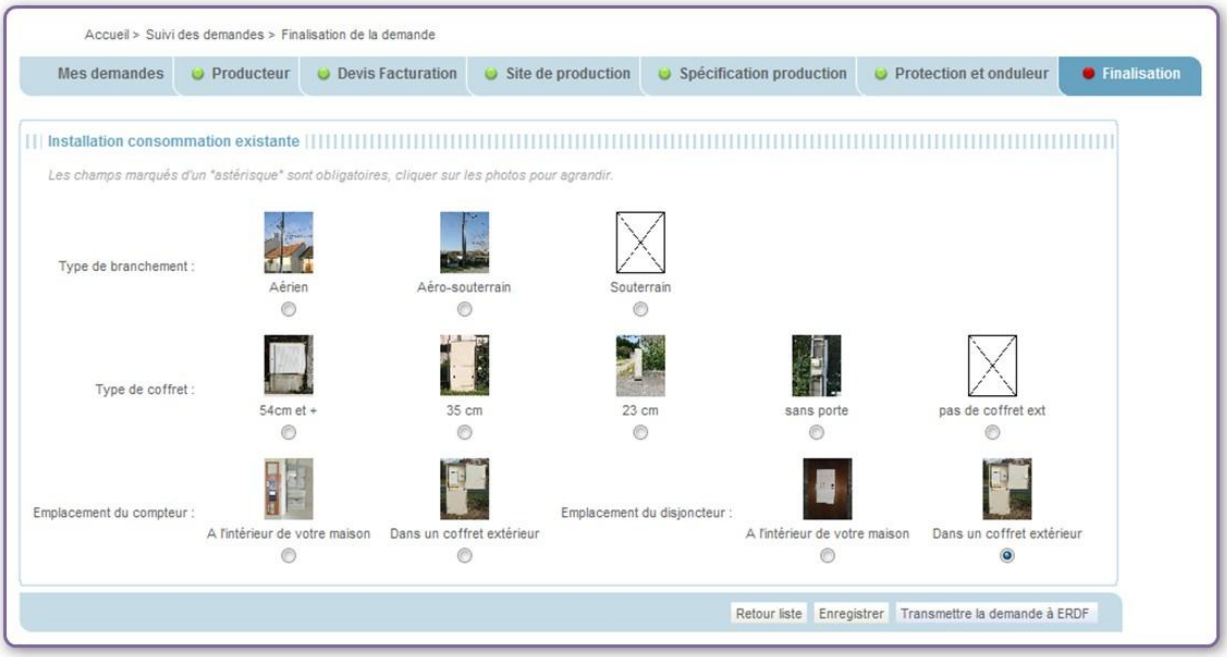

Si le disjoncteur existant est à l'intérieur du local, des informations complémentaires vous seront demandées :

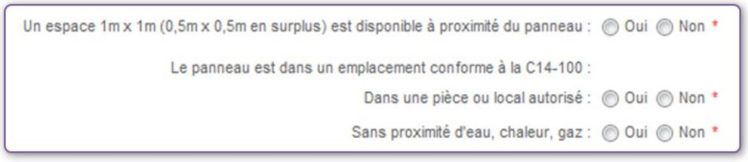
Un espace 1m x 1m (0,5m x 0,5m en surplus) est disponible à proximité du panneau : Oui Non *
Le panneau est dans un emplacement conforme à la C14-100 :
Dans une pièce ou local autorisé : Oui Non *
Sans proximité d'eau, chaleur, gaz : Oui Non *

Il ne doit pas y avoir de point d'eau (robinet…) à moins de 60 cm, de source de chaleur (chaudière…) à moins de 40 cm ni d'installation de gaz à moins de 10 cm… Se reporter si nécessaire à la norme C14-100.

Cas d'une installation sans consommation existante

Mes demandes
Producteur
Mandataire
Devis Facturation
Site de production
Installation sans consommation existante
Les champs marqués d'un "astérisque" sont obligatoires, cliquer sur les photos pour agrandir.
Tranchée en domaine privée, fourniture et pose fourreau (Ø 75mm) sont assurés par vos soins : Oui Non *
Distance entre emplacements prévus du coffret (en limite parcelle) et du compteur de production : 99 Mètre(s)

Si vous répondez « non » à la question : « Tranchée en domaine privée… soins », la prestation de réalisation de cette tranchée par ERDF vous sera facturée d'office dans la proposition de raccordement.

6. GERER / SUIVRE SES DEMANDES

Lorsque vous vous connectez au portail, vous accédez directement à la synthèse de votre (vos) demande(s) de raccordement en cours.

Par défaut les demandes sont présentées de la plus récente à la plus ancienne.

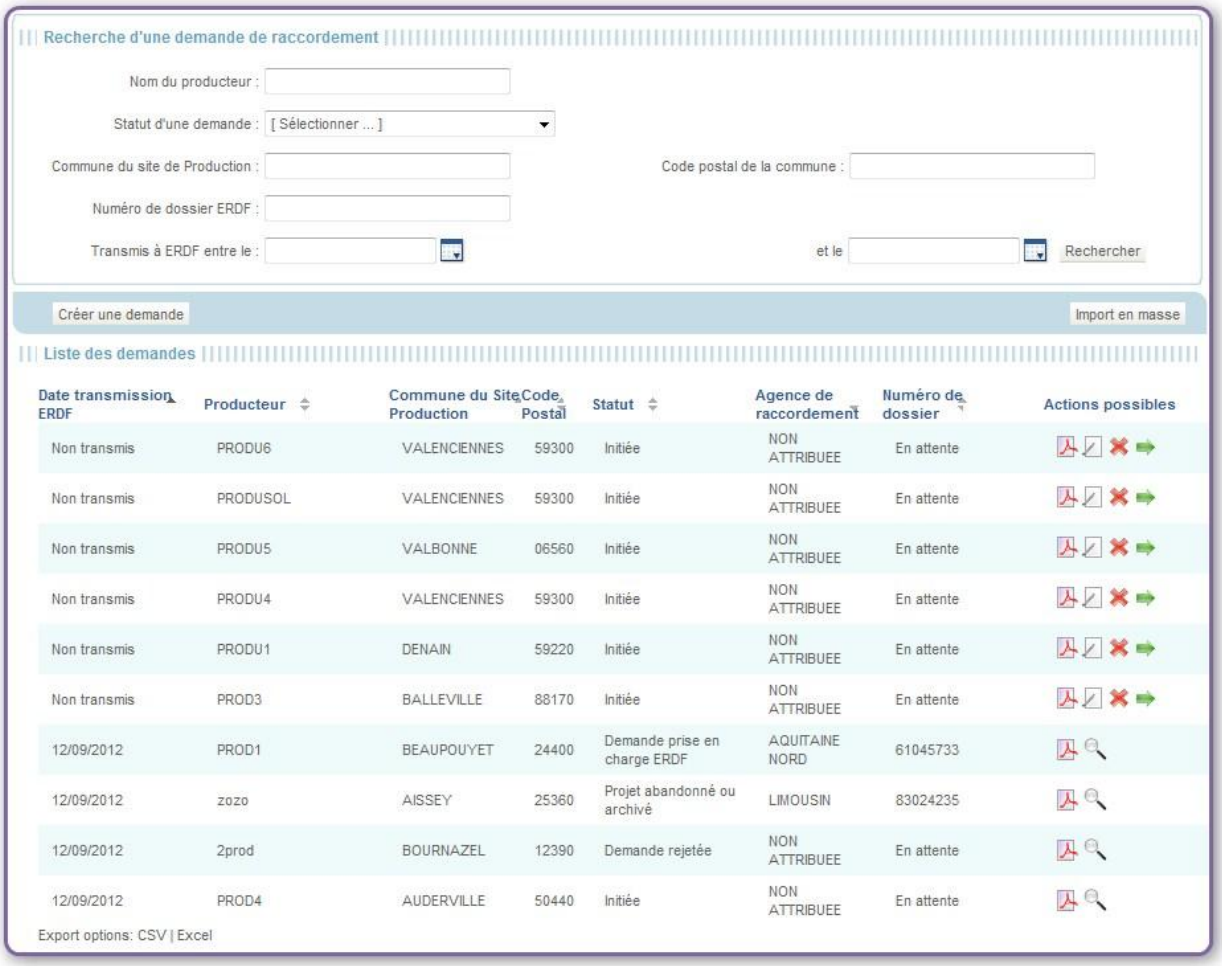
Recherche d'une demande de raccordement
Nom du producteur :
Statut d'une demande : [Sélectionner ...]
Commune du site de Production :
Code postal de la commune :
Numéro de dossier ERDF :
Transmis à ERDF entre le :
et le
Rechercher
Créer une demande
Import en masse
Liste des demandes
Date transmission ERDF
Producteur
Commune du Site Production
Code Postal
Statut
Agence de raccordement
Numéro de dossier
Actions possibles
Non transmis PRODU6 VALENCIENNES 59300 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Non transmis PRODUSOL VALENCIENNES 59300 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Non transmis PRODU5 VALBONNE 06560 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Non transmis PRODU4 VALENCIENNES 59300 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Non transmis PRODU1 DENAIN 59220 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Non transmis PROD3 BALLEVILLE 88170 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
12/09/2012 PROD1 BEAUPOUYET 24400 Demande prise en charge ERDF AQUITAINE NORD 61045733
12/09/2012 zozo AISSEY 25360 Projet abandonné ou archivé LIMOUSIN 83024235
12/09/2012 2prod BOURNAZEL 12390 Demande rejetée NON ATTRIBUEE En attente
12/09/2012 PROD4 AUDERVILLE 50440 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Export options: CSV | Excel

Rechercher une demande

Une fonction de recherche permettant de croiser plusieurs critères est disponible pour un accès rapide à une demande.

Pour chaque demande sont affichées les informations suivantes :

- Date de transmission de la demande dans le portail, ou ''Non transmis'' si la demande n'a pas été transmise, ou champ vide si elle l'a été avant le 10 avril 2012.
  Dans le filtre, il n'est pas nécessaire de saisir les deux dates : la première sera interprétée par défaut comme ''10/04/2012'', la deuxième comme ''aujourd'hui'' → bien noter que les affaires transmises avant le 10/04/2012 n'apparaitront pas avec ce filtre !
- Nom (ou raison sociale) du producteur associé à la demande.
- Commune du site de production et son code postal
- Statut d'avancement de la demande : voir détails ci-dessous
  Nom de l'AREPROD qui traite la demande (après prise en charge par ERDF).
- Le numéro de dossier ERDF associé à l'affaire (après prise en charge par ERDF).
- Les actions possibles sur les demandes de raccordement.

Actions possibles sur les affaires :

Visualiser la synthèse de l'affaire (document PDF reprenant en particulier l'ensemble des données de votre demande, que vous pouvez imprimer).
Pour le détail des jalons, voir ci-dessous ''l'export de la liste des demandes'' ;
Pour les pièces jointes, noter que la mention « PIECE NON FOURNIE » peut apparaitre pour des pièces collées avant la v3.2 du 10 avril 2012

Accéder aux écrans de la demande : vous pouvez alors compléter ou modifier votre demande.
Cette icône n'apparait plus dès lors que vous avez transmis la demande à ERDF.

Visualiser les écrans de la demande (plus de modification possible).
Cette icône remplace la précédente après transmission de la demande à ERDF

Supprimer une demande.
Attention ! Toutes les données saisies seront définitivement perdues.
Cette icône n'apparait plus dès lors que vous avez transmis la demande à ERDF.

Transmettre votre demande à ERDF.
Attention : après cet envoi, votre demande ne sera plus modifiable. (sauf erreur de transmission)

Statut d'une affaire :

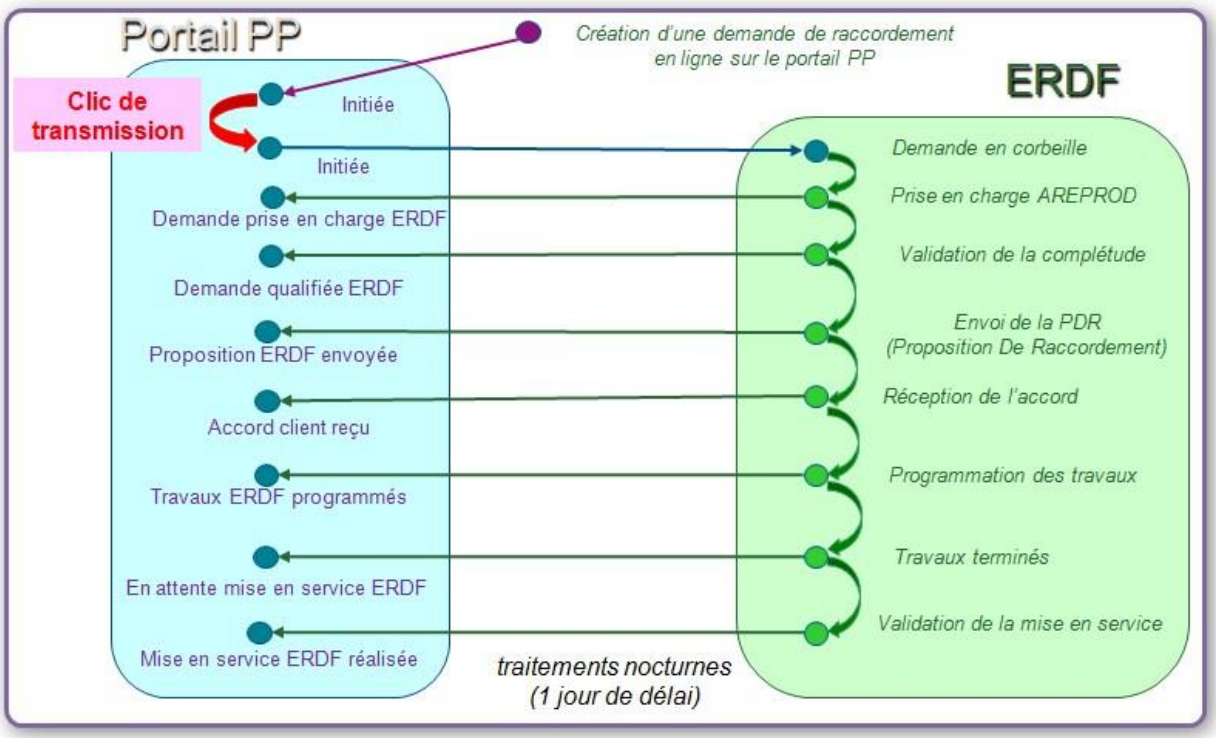

Cas particuliers :

- "Erreur de transmission" : l'affaire n'est pas arrivée jusqu'à la corbeille ERDF ; l'affaire redevient automatiquement modifiable pour correction et retransmission (la date de transmission reste figée à la date de première transmission).
- "Demande rejetée" (par ERDF) : l'export XLS vous permet de prendre connaissance des motifs de ce rejet
- "Affaire suspendue" : l'affaire est mise en attente côté ERDF, à notre initiative ou sur votre demande → si doute, consulter votre AREPROD
- "Affaire supprimée" : bien souvent, cela correspond à la détection d'un "doublon"

Export de la liste des demandes (filtrée ou non) :

Il s'obtient en cliquant sur les liens « CSV » (format texte) ou « Excel » (format EXCEL)

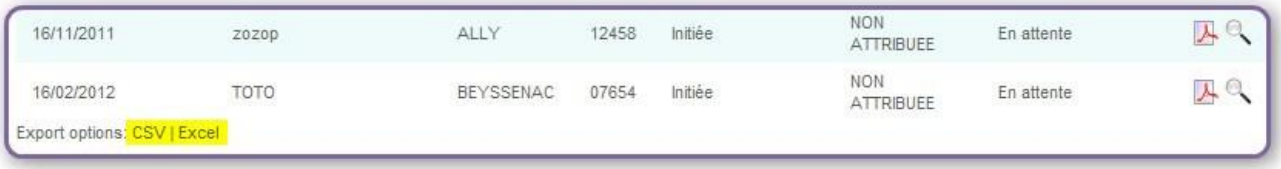
16/11/2011 zozop ALLY 12458 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
16/02/2012 TOTO BEYSSENAC 07654 Initiée NON ATTRIBUEE En attente
Export options: CSV | Excel

Informations affichées :

- Nom du mandataire : vide s'il n'y en a pas
- Contact mandataire : si mandataire, il y en a forcément un
- Nom du producteur
- Commune du site production
- Code postal du site production
- Statut
- AREPROD : Agence ERDF interlocuteur, définie (parmi les 25 possibilités) dès prise en charge
- N° affaire ERDF : sur 8 chiffres, défini dès complétude du dossier
- N° CRAE : demandé par le Responsable d'Équilibre ; nécessaire pour initialiser un compte sur le site de Obligation d'Achat PV et contacter, après mise en service, votre gestionnaire ERDF
- N° PDL production : il est demandé par CONSUEL

Et des jalons :

1. Date de création dans portail : date du premier enregistrement de l'affaire (même incomplète)
2. Date de transmission à ERDF : date du ''clic sur la petite flèche verte''
   en photovoltaïque, si la demande est complète, c'est elle qui détermine le tarif d'achat de l'énergie produite
3. Date de prise en charge / rejet par ERDF : création / rejet du dossier côté ERDF
4. Date de réception ERDF du dossier Complet : date de réception du dernier élément permettant de déclarer le dossier complet (généralement le lendemain de la date de transmission)
5. Date limite en OA-PV pour MES = date dossier complet + 18 mois
   Attention : En cas d'installation PV avec obligation d'achat, une mise en service au-delà de cette date-limite peut entrainer une réduction de la durée du contrat d'achat de la production
6. Date d'envoi de la proposition ERDF
7. Date limite de validité du devis = date d'envoi de la proposition ERDF + 3 mois ; cette date limite est mentionnée en tête de la proposition ERDF.
   Attention : passé cette date, la proposition de raccordement est caduque, sans possibilité de prorogation, et ERDF met fin au traitement de la demande de raccordement
8. Date de réception ERDF de l'accord client
9. Date prévue de réalisation des travaux ERDF : noter que cette date est indicative et peut évoluer au fil des reports ; dans tous les cas, la date est confirmée par ERDF ou son prestataire (généralement par téléphone)
10. Date de réalisation des travaux ERDF
11. Date de réception ERDF de l'AC consuel : ou du scan qui donne l'assurance que vous serez bien en mesure de le remettre en main propre à ERDF le jour de la mise en service
12. Date de réception ERDF du solde facture : le solde des frais de raccordement (si c'est un acompte qui avait été versé) est demandé dès la fin des travaux avec l'émission de la facture est émise ; la réception du solde est nécessaire pour programmer la mise en service

13. Date programmée de mise en service ERDF : noter que cette date est indicative et peut évoluer au fil des reports ; dans tous les cas, la date est confirmée par ERDF (généralement par téléphone)
14. Date de mise en service ERDF : c'est aussi en obligation d'achat la date à laquelle démarre le contrat d'achat
15. Code erreur (champs manquants) : code de l'erreur de transmission.
    Par exemple : "35-37-42-43" = manque destinataire devis
16. Motif rejet : motif du rejet par ERDF (5 prédéfinis possibles)
17. Commentaire rejet : commentaire libre éventuel ERDF

Les jalons au-delà du quatrième, ainsi que les statuts au-delà de « demande qualifiée ERDF » ne peuvent être affichés si le raccordement nécessite des travaux sur le réseau ERDF.

-

7. L'ASSISTANCE

Pour obtenir de l'aide, contactez votre agence Accueil Raccordement Producteur.

Ses coordonnées sont disponibles sur le site Internet d'ERDF **www.erdfdistribution.fr** (voir chapitre 2)

Elles sont rappelées également dans tous nos courriers

Enfin, vous pouvez nous joindre au : *09 69 32 18 00* *(tarif d'une communication locale)*

.Munissez-vous du code postal de la commune de votre projet.